

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la suite du débat sur la motion pour deuxième lecture du bill (80), intitulé: "Loi aidant à soulager le chômage et la misère de l'agriculture."

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (89), intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial provisoire entre le Canada et l'Allemagne", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour, le Sénat passe à la suite du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé:
Qu'il soit résolu:

Que notre époque étant manifestement ce que des autorités appellent "l'âge du métal", vu les minéraux qui sont de plus en plus recherchés et employés dans les industries qui font naître ou développer les découvertes de la science ainsi que les nouveaux besoins des activités sociales et économiques;

Que tout en appréciant ce qui a été fait par les gouvernements du pays en vue de répondre à ces besoins et d'éviter les abus, cette Chambre est cependant d'avis qu'il est urgent pour le Canada d'utiliser davantage, à son bénéfice d'abord, les incalculables richesses souterraines de son vaste territoire par le développement rationnel de son industrie minière; par la meilleure connaissance de nos ressources naturelles; par une juste protection des capitaux honnêtement investis; par un contrôle suffisant pour se protéger contre:

1. Le mauvais placement de capitaux;
2. Le courtage malhonnête;
3. Le prospectus fallacieux et la publicité trompeuse;
4. Les monopoles;
5. L'envahissement de capitaux indésirables;
6. Le danger de la convoitise étrangère qui est généralement à la base des guerres de conquête.

Cette Chambre croit aussi que le Canada réclame plus que jamais une politique minière dirigée de façon:

a) A encourager davantage l'enseignement zéologique et technique et à donner des positions convenables à ses diplômés;

b) A protéger notre capital humain contre les maladies qui s'attaquent généralement aux ouvriers des mines;

c) A donner de l'emploi à ses chômeurs recommandables, de préférence à tous autres;